

Mode de calcul

Depuis le 01/07/2005, les prestations familiales allouées aux enseignants sont versées directement par la Caisse d'Allocations Familiales.

Les prestations ont été revalorisées au 01/01/2006.

Les montants indiqués dans le dossier sont arrêtés à cette date.

Certaines de ces prestations sont soumises aux conditions de ressources.

Ces conditions de ressources sont appréciées pour une période de 12 mois débutant le 1^{er} juillet en fonction des revenus nets retenus pour l'établissement de l'impôt sur le revenu.

C'est donc l'année 2005 qui sert de référence pour les prestations servies du 01/07/2006 au 30/06/2007.

Plafonds de ressources valables jusqu'au 03/06/2006

Nombre d'enfants	Ménage avec 1 revenu	Ménage avec 2 revenus
1	25005 €	33044 €
2	30006 €	38045 €
3	36007 €	44046 €
Par enfant supplément.	6001 €	6001 €

Par contre nous ne connaissons pas encore les plafonds de ressources pour 2007

This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.
This page will not be added after purchasing Win2PDF.